[Original: anglais]

## Note verbale

L'Ambassade de la République de Hongrie présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties de la Cour pénale internationale, et a l'honneur de faire savoir qu'elle présente la candidature du Professeur Péter Kovács à l'élection des juges de la Cour pénale internationale pour la période 2015-2024, conformément à l'article 36, paragraphe 4 (a) (ii) du Statut de Rome (voir les documents pertinents en pièce jointe).

La République de Hongrie, fervente partisane de longue date de la Cour pénale internationale, attache une grande importance à la qualité et à l'efficacité des procédures pénales, qu'elle juge être un élément clé dans la lutte contre l'impunité des plus sérieux crimes internationaux commis. Dans le respect de ce qui précède, le gouvernement de Hongrie présente à l'Assemblée des États Parties la candidature du Professeur Péter Kovács, considéré comme parfaitement apte à être élu juge à la Cour.

Le Professeur Kovács est un excellent juriste avec des compétences établies dans les domaines pertinents du droit international. Le candidat hongrois a accumulé une longue expérience de juriste professionnel.

Il occupe actuellement la fonction de Président de la première Chambre de la Cour constitutionnelle hongroise. Jouissant d'une haute considération morale, connu pour son impartialité et son intégrité, maîtrisant parfaitement les langues de travail de la Cour pénale internationale, le Professeur Kovács remplit tous les critères fixés à l'alinéa (b) (ii) du paragraphe 3 de l'article 36 du Statut de Rome et est désigné comme candidat au titre de la liste B pour les élections à venir. Le curriculum vitae du Professeur Péter Kovács et d'autres documents pertinents sont joints.

[...]